

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2020/12/19/2020044577/justel>

Dossier numéro : 2020-12-19/02

Titre

19 DECEMBRE 2020. - Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 28 octobre 2020 portant des mesures d'urgence pour limiter la propagation du coronavirus COVID-19. - Traduction allemande

Source : INTERIEUR

Publication : Moniteur belge du 24-12-2020 page : 94393

Entrée en vigueur :

Table des matières

Art. M

Texte

Article M.

Le texte qui suit constitue la traduction en langue allemande de l'arrêté ministériel du 19 décembre 2020 modifiant l'arrêté ministériel du 28 octobre 2020 portant des mesures d'urgence pour limiter la propagation du coronavirus COVID-19 (Moniteur belge du 20 décembre 2020).

Cette traduction a été établie par le Service central de traduction allemande à Malmedy.